

N° 2022-38

SITCOM  
Région d'Argentan**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRI ET DE COLLECTE  
DES ORDURES MÉNAGÈRES DE LA RÉGION D'ARGENTAN**

Le 13 octobre 2022, à dix-huit heures, les délégués des communautés de communes du SITCOM Région d'Argentan se sont réunis en conseil syndical, en la salle de réunion du quai de transfert des déchets, rue de la Saponite à Argentan, sur convocation et sous la Présidence de Monsieur Jacques PRIGENT, Président du SITCOM Région d'Argentan.

Date de convocation :  
28/09/2022

Nombre de délégués en  
exercice :  
30

Nombre de délégués  
Présents :  
21

Nombre de suffrages  
exprimés :  
21

Nombre de voix :  
Pour : 21  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après envoi en  
Sous-Préfecture le :

.....

Et publication ou  
notification du :

.....

Présents : Catherine APPERT, Michèle BALLON, Patrick BELLANGER, Claudine BELLENGER, Thierry CLÉREMBEAUX, Pierre CORREYEUR, Pierre COUPRIT, Jacques DROUIN, Cécile DUPONT, Raymond ESNAULT, Claude FEROUELLE, Philippe GRANDIN, Gérard GRANDSIRE, Philippe JIDOUARD, Hervé LASNE, Xavier LE MENAHES, Jean-Luc LEMERCIER (suppléant), Gilles MALLET, Isabelle MOITEAUX, Jacques PRIGENT, Jacques VIMONT.

Absents : Jean-Marc BISSON, Daniel BERRIER, Karine BOURDELAS, Valérie CHESNEL, Hubert CHRISTOPHE, Sylvain GAUDIN, Frédéric GODET, Jean-Pierre LEROUX, Clotilde MICHEL, Jean-Louis PITEL.

Objet : Délibération modificative de la délibération n°2022-16 « cession de la déchèterie  
nommée Montmerrei »

Le 7 juin 2022, le Conseil Syndical a délibéré sur la cession de la déchèterie nommée « Montmerrei » à la Communauté de Communes des Sources de l'Orne pour la valeur nette comptable du bien à hauteur de 135 674,06 €. Une erreur matérielle s'est glissée dans cette délibération empêchant le SITCOM de signer l'acte administratif permettant la cession du bien. Il convient de corriger cette erreur en remplaçant les termes suivants : « il a été convenu que ce transfert de bien se fera par un acte administratif rédigé par le Président du SITCOM et signé par le 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne. » par « il a été convenu que ce transfert de bien se fera par un acte administratif rédigé par le Président du SITCOM et signé par le 1<sup>er</sup> Vice-Président du SITCOM et le Président de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne. ».

Il est proposé au conseil syndical de délibérer une nouvelle fois pour la cession de la déchèterie nommée « Montmerrei » en corrigeant l'erreur matérielle et permettant ainsi la signature de l'acte administratif.

Le SITCOM Région d'Argentan a délibéré le 30 septembre 2021 autorisant la Communauté de Communes des Sources de l'Orne à quitter son périmètre au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Or le SITCOM Région d'Argentan est propriétaire de la déchèterie nommée « Mortrée » située au lieu-dit Lavau-Martel à MONTMERREI.

Le SITCOM Région d'Argentan a alors proposé de vendre son bien à la Communauté de Communes des Sources de l'Orne afin de permettre aux usagers de cette collectivité de continuer de bénéficier d'un service public de collecte et de traitement de leurs déchets.

Le prix de cession proposé par le SITCOM Région d'Argentan est de 135 674,06 € ce qui représente la valeur nette comptable du bien. La Communauté de Communes des Sources de l'Orne a fait connaître sa décision d'acceptation du prix par délibération du 24 février 2022. Il a été convenu que ce transfert de bien se fera par un acte administratif rédigé par le Président du SITCOM et signé par le 1<sup>er</sup> Vice-Président du SITCOM et le Président de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la vente de la déchèterie de « Mortrée » à la Communauté de Communes des Sources de l'Orne, située au lieu-dit Lavau-Martel à Montmerrei, au prix de 135 674,06 €,
- Autorise Monsieur le Vice-Président à signer l'acte administratif correspondant et tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président

